



RECU EN PREFECTURE

Le 05 juillet 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220630-D00687510-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 juin 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 11), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 1), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Christine WERTHE

Étaient absents :

Mme Frédérique BAEHR, Mme Pascale BILLEREY, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Christophe LIME, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Maxime PIGNARD, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, M. Aurélien LAROPPE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 1 incluse), Mme Claude VARET à M. Maxime PIGNARD.

OBJET : 44. Contrat de Ville - Appel à projets 2022 - Programmation complémentaire

Délibération n° 2022/006875

Contrat de Ville - Appel à projets 2022 - Programmation complémentaire

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	15/06/2022	Favorable unanime
Commission n° 3	15/06/2022	Favorable unanime
Commission n° 4	16/06/2022	Favorable unanime

Résumé :

Le Contrat de Ville du Grand Besançon a été signé le 21 février 2015. Ce contrat unique qui intègre les dimensions de développement local et de transformation urbaine permet de concrétiser une coopération forte entre ses signataires, entièrement dédiée aux quartiers sensibles.

La géographie prioritaire d'intervention a été resserrée sur les quartiers concentrant les populations à plus bas revenus. Pour l'Agglomération de Besançon, 5 quartiers prioritaires ont été retenus par l'État. Les partenariats, notamment associatifs, contribuent aux objectifs du Contrat de Ville. C'est dans cette optique qu'un appel à projets a été lancé fin 2021.

Une première programmation a fait l'objet de délibérations en bureau le 17 mars dernier et en Conseil municipal le 7 avril 2022. La présente programmation est notamment destinée à des projets n'ayant pas fait l'objet de versement en première programmation dont la plupart concernent les animations d'été dans les quartiers, ainsi qu'à une consolidation de certains financements déjà attribués.

La programmation complémentaire 2022 comporte 24 projets (la Ville participant au financement de 8 d'entre eux).

La participation financière prévue de la Ville de Besançon pour cette programmation complémentaire 2022 s'établit à 69 450 €

Dans la poursuite des décisions du 17 mars 2022 prises par le Bureau de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole décisionnaire en matière de subvention du contrat de ville, et du Conseil Municipal du 7 avril 2022, il est proposé au Conseil municipal de procéder à une programmation complémentaire portant d'une part, sur des actions non instruites en première programmation 2022, d'autre part, sur une consolidation des financements attribués à des projets et actions déjà soutenus par Grand Besançon Métropole et/ou la Ville de Besançon.

Une attention toute particulière a été donnée, lors de la programmation initiale et dans le cadre de la présente programmation complémentaire, aux projets concernant des animations d'été, notamment en pieds d'immeubles. Le financement de la totalité de ces actions est issu de la Dotation Politique de la Ville à laquelle Grand Besançon Métropole et la Ville sont à nouveau éligibles cette année.

Cette programmation complémentaire contribuera à soutenir des projets portés par des structures agissant dans les thématiques suivantes :

- Education, Parentalité, Jeunesse,
- Logement, Habitat et cadre de vie
- Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes,
- Participation des Habitants et lien social
- Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation
- Sport
- Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance

La participation totale affichée de Grand Besançon Métropole pour la programmation complémentaire 2022 s'établit à 87 050 €.

A l'engagement financier de Grand Besançon Métropole s'ajoute celui de la Ville de Besançon qui intervient principalement au titre de ses compétences « Lutte contre les discriminations », « Culture », « Sport », « Jeunesse » et « Sécurité, Tranquillité Publique ». **Cet engagement est de 69 450 €.**

A/ Animations d'été dans les quartiers

N° Projet	Structures	Projets	GBM CDV proposé prog comp. 2022	Ville MLCD proposé prog. comp. 2022	Ville Culture proposé prog. comp. 2022
119	Ligue de l'enseignement	Actions de médiation sociale auprès des habitants de Planoise	2 000 €		
127	UFOLEP	Ufostreet	2 300 €		
210	Vesontio Sports Vacances	Vis ton quartier	1 000 €	<i>(Rappel Ville Alloué 1^{ère} Prog 1 500 €)</i>	
232	Croqu'livre	Prés aux histoires	<i>(Rappel alloué en 1^{ère} prog 1 700 €)</i>	2 000 €	
255	Radio Sud	Radio Cités 25	2 000 €		
256	Pagno Zoo	Cirque équestre	1 000 €		1 000 €
257	MJC Palente	Espace Pitchouns – Vital été - Chailluz	4 000 €		
258	Juste Ici	Quartiers d'été – Ateliers Juste Ici	2 000 €		
Total			14 300 €	2 000 €	1 000 €
Total Général			17 300 €		

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 17 300 €, est financé comme suit :

- 14 300 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM) sur la ligne de crédit 65.810.6574.10005
- 2 000 € sur le budget de la Mission Lutte Contre les Discriminations (Ville) sur la ligne de crédit 65.020.6574.0022184.10068
- 1 000 € sur le budget de la Direction Culture (Ville) sur la ligne de crédit 65.33.6574.0022193.10039

B/ Education, Parentalité, Jeunesse

N° Projet	Structures	Projets	GBM CDV proposé prog comp. 2022	Ville Mission Jeunesse proposé prog. comp. 2022
85	Relais Méditerranéen	Lutte contre l'échec scolaire	1 800 €	
108	ADDSEA SPS	SPS - Escape game (liaison CM2-Collège)	1 000 €	
125	ADDSEA SPS	Rencontres Ado, de l'autonomie à la citoyenneté	1 000 €	
224	Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)	Info Jeunes Planoise (PIJ)	(Rappel alloué 1 ^{ère} Prog 1 500 €)	4 500 €
244	Ligue de l'enseignement du Doubs	Soutien aux enseignants des écoles primaires de la Cité éducative de Planoise	2 000 €	
254	L'Occasion	Expression individuelle et collective : structurer sa pensée et la transmettre	1 000 €	
Total			6 800 €	4 500 €
Total Général			11 300 €	

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 11 300 €, est financé comme suit :

- 6 800 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM) sur la ligne de crédit 65.810.6574.10005
- 4 500 € sur le budget de la Mission Jeunesse (Ville) sur la ligne de crédit 65.422.6574.0022213.10019

C/ Culture et Expression artistique

N° Projet	Structures	Projets	GBM CDV proposé prog comp. 2022
86	Hôp Hop Hop	Cartographie sensible et photographie du quartier Montrapon	1 000 € (Rappel alloué 1 200 € en 1 ^{ère} prog)
Total			1 000 €

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 1 000 €, est financé sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM) sur la ligne de crédit 65.810.6574.10005

D/ Logement, Habitat et cadre de vie

N° Projet	Structures	Projets	GBM CDV proposé prog comp. 2022
141	Sporting Club Planoise	Ma cité va briller	2 000 € (Rappel alloué 1 ^{ère} prog 1 000 €)
Total			2 000 €

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 2 000 €, est financé sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM) sur la ligne de crédit 65.810.6574.10005

E/ Lutte Contre les Discriminations et Egalité Femmes/Hommes

N° Projet	Structures	Projets	GBM CDV proposé prog comp. 2022	Ville MLCD proposé prog. comp. 2022
21	Ligue Internationale contre le Racisme et l'antisémitisme (LICRA)	Interventions en milieu scolaire, en milieu sportif, conférences et commémorations	400 €	400 €
248	Planoise Karaté Academy Besançon (PKA)	Stop la violence - Sport de combat pour femme	1 000 €	500 €
Total			1 400 €	900 €
Total Général			2 300 €	

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 1 800 €, est financé comme suit :

- 1 400 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM) sur la ligne de crédit 65.810.6574.10005
- 900 € sur le budget de la Mission Lutte Contre les Discriminations (Ville) sur la ligne de crédit 65.020.6574.0022184.10068

F/ Participation des habitants et lien social

N° Projet	Structures	Projets	GBM CDV proposé prog comp. 2022
227	Côté Jardin des Cerises	Côté Jardin des Cerises	500 €
Total			500 €

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 500 €, est financé sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM) sur la ligne de crédit 65.810.6574.10005

G/ Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation

N° Projet	Structures	Projets	GBM CDV proposé prog comp. 2022
116	Planoise Valley	Le plan de réussite	1 000 €
Total			1 000 €

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 1 000 €, est financé sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM) sur la ligne de crédit 65.810.6574.10005

H/ Sport

N° Projet	Structures	Projets	GBM CDV proposé prog comp. 2022	Ville Sports proposé prog comp. 2022
69	Besançon Basket Club	BBC interquartier	(Rappel alloué 1 ^{ère} prog 1 000 €)	1 000 €
113	Racing Besançon	Ecole de la Vie	3 000 €	(5 000 €*)
Total			3 000 €	1 000 €
Total Général			4 000 €	

(*) Montant déjà versé au titre des contrats de développement sportifs

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 4 000 €, est financé comme suit :

- 3 000 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM) sur la ligne de crédit 65.810.6574.10005
- 1 000 € sur le budget de la Direction Sports (Ville) sur la ligne de crédit 65.40.6574.0022108.20300

I/ Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance

N° Projet	Structures	Projets	GBM CDV proposé prog comp. 2022	Ville DSTP proposé prog. comp. 2022
84	Léo Lagrange Centre Est	Volet Carcéral		3 000
251	Loge GBM	Dispositif de Tranquillité Résidentielle	57 050 €	57 050
Total			57 050 €	60 050 €
Total Général			117 100 €	

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 117 100 €, est financé comme suit :

- 57 050 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM) sur la ligne de crédit 65.810.65738.10005.
- 60 050 € sur le budget de la Direction Sécurité Tranquillité Publique (Ville) sur les lignes de crédit 65-110-6574-0022049-10500 (57 050 €) et 65-522-6574-0022057-10500 (3 000 €)

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement, pour chacun des volets, sur la programmation complémentaire de l'appel à projets du Contrat de Ville 2022 et son plan de financement prévisionnel pour un montant total de 69 450 € pour la Ville de Besançon.

Mmes Carine MICHEL (1), Marie ETEVENARD (1), Anne BENEDETTO (1), Myriam LEMERCIER (1), Marie ZEHAF (1), MM. Damien HUGUET (1), Yannick POUJET (2), M. Nathan SOURISSEAU (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 9

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.